



Où payer mes taxes ?

Par votre institution financière

Sur le site de votre institution financière (vous devrez inscrire les 18 chiffres du numéro de matricule, sans tiret ni espace).

Par la poste (adresse au verso)

Envoyez vos chèques postdatés, libellés à l'ordre de : Ville de Saint-Eustache (inclure les coupons du compte de taxes correspondant aux dates limites inscrites sur les coupons).

Via le SEM (Saint-Eustache Multiservice)

Déposez votre chèque dans la boîte aux lettres de la mairie ou payez au comptoir en argent comptant, chèque, carte de débit (cartes de crédit non acceptées).

Autres informations importantes

Il est de la responsabilité du propriétaire d'acheminer son compte de taxes à son prêteur hypothécaire.

Les soldes impayés portent intérêts et pénalités au taux combiné de 12 %.

Deux états de compte seront envoyés dans l'année, soit après le premier et après le quatrième versement.

Aucun reçu ne vous sera remis, à moins que votre paiement ne soit effectué sur place au SEM en argent comptant.

Les renseignements contenus dans ce dépliant sont offerts à titre informatif seulement et n'ont pas force de loi.

English version available upon request.

Optimiser pour progresser

Mot du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Vous tenez en main le dépliant explicatif de votre compte de taxes pour l'année 2024. Malgré l'impact des hauts taux d'intérêt, de l'inflation élevée et du ralentissement économique observé ici comme ailleurs, nous avons réussi à contenir la hausse globale du compte de taxes de la maison moyenne bien en deçà du taux d'inflation, conscients que les temps sont difficiles pour plusieurs ménages.

Ce budget fait large place à trois grandes priorités, soit la lutte aux changements climatiques, la mobilité urbaine et la mise en place

de conditions propices au développement économique, qui constitue la clé de notre équilibre financier.

Les mesures qu'il contient permettent d'assurer le niveau de services, d'assumer nos responsabilités et d'investir dans des projets qui profitent directement à la collectivité. En somme, nous avons optimisé l'ensemble de nos ressources, dans l'optique de bien vivre le présent et de progresser avec confiance vers l'avenir.

Pierre Charron
Pierre Charron, maire

Le compte
de taxes
2024
expliqué



Renseignements

450 974-5000

SEM (Saint-Eustache Multiservice)
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache
(Québec) J7R 1X9



Les faits saillants du budget 2024

- Budget de **104,9 M\$**.
- Hausse du compte de taxes moyen de 3,95 %, ce qui est inférieur à l'inflation.
- Programme d'investissements (PTI) estimé à **19,4 M\$** :
 - Infrastructures liées à l'eau potable et usée : **3,6 M\$**
 - Chaussée : **4,1 M\$**
 - Bâtiments : **4 M\$**
 - Amélioration des parcs et des liens cyclables : **3,8 M\$**
 - Véhicules, équipements et autres : **3,9 M\$**

Les principaux projets pour 2024

- Aménagement du chalet et du stationnement - **parc Nature**
- Plantation de **675 nouveaux arbres** - partie urbaine
- Implantation de la collecte des matières organiques (bac brun) - secteur institutionnel
- Prolongement du réseau cyclable
- Aménagement de **six terrains de pickleball**
- Aménagement d'un **parc canin** - quartier des Îles
- Ajout d'**afficheurs de vitesse électroniques**
- Aménagement d'une **bretelle de sortie** au carrefour de l'A-640 et de la 25^e Avenue - plans et devis

Taux de taxes

(par 100 \$ d'évaluation)

Taxe foncière
générale
0,6025 \$

Taxe pour
les immeubles
industriels
1,8360 \$

Taxe pour
les immeubles
commerciaux*
1,8584 \$

Taxe agricole
0,6018 \$

Contribution
pour
l'environnement
0,01 \$

Contribution
pour le
patrimoine
0,01 \$

**Pour les propriétaires
d'immeubles locatifs,
la différence entre
le taux sur les immeubles
non résidentiels et le taux
de base est de 1,2559 \$
du 100 \$ d'évaluation.*

Taxes de services

Matières
résiduelles



225 \$

Eau



203 \$

Égouts



209 \$

Transport
collectif*



206 \$

** Pour les immeubles d'habitation à logements multiples, 206 \$ pour le premier logement et 103 \$ pour chacune des autres unités.*

Quelques faits à propos du transport collectif dans la région métropolitaine :

Nombre de villes de la
Communauté métropolitaine
de Montréal (CMM) qui
participent au financement
du transport collectif :

82

Montant du déficit des
sociétés de transport
en 2023 :

450 M\$

Montant que versera la Ville
de Saint-Eustache à l'Autorité
régionale de transport
métropolitain (ARTM)
en 2024 :

3,9 M\$

Pourcentage d'augmentation
de la quote-part de la Ville de
Saint-Eustache en 2024 :

4 %

Avis d'évaluation | Sur quoi est basée la valeur de ma propriété ?

- Elle est basée sur le rôle d'évaluation foncière.
- Celui-ci est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité.
- Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande, en tenant compte des caractéristiques physiques de l'immeuble, de son état, de sa localisation et de son environnement.
- Il tient compte des conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2020 et sert de base pour le calcul des taxes municipales des années 2022, 2023 et 2024.
- Ce travail est effectué par une firme indépendante et encadré par la Loi sur la fiscalité municipale. En aucun temps la Ville n'intervient dans la fixation des valeurs des propriétés.
- La valeur du rôle d'évaluation est révisée lorsque des travaux sont exécutés sur une propriété.
- Il est possible d'effectuer une demande de révision du rôle d'évaluation de sa propriété selon certaines modalités prescrites par la Loi (pour en savoir plus : <https://www.saint-eustache.ca/taxes-permis-et-reglements/taxes-et-evaluation-fonciere/evaluation-fonciere>).



Procédure d'inscription

**FINI
LE PAPIER !**
Recevez et consultez
votre compte
de taxes en ligne.

1. Allez au [saint-eustache.ca/taxesenligne](https://www.saint-eustache.ca/taxesenligne).
2. Cliquez sur **S'INSCRIRE**, remplissez les champs indiqués et cliquez sur **CRÉER MON COMPTE**.
3. Cliquez sur l'icône « **PROPRIÉTÉ** » et ajoutez l'adresse de votre propriété ou le numéro de matricule.
4. Cliquez sur **AJOUTER UN COMPTE DE TAXES**, entrez le numéro du compte de taxes et le total à payer indiqué sur le **coupon 1** qui se trouve sur le dernier compte annuel que vous avez reçu par la poste.
5. Pensez à l'environnement : activez le bouton **RECEVOIR MES COMPTES DE TAXES UNIQUEMENT EN LIGNE**.

Quand payer mes taxes ?

Pour les comptes de taxes de 300 \$ ou moins

Acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

Pour les comptes de taxes de plus de 300 \$

Il est possible d'acquitter en quatre versements :

- **1^{er} versement** au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales
- **2^e versement** : au plus tard le 15 mai 2024
- **3^e versement** : au plus tard le 14 août 2024
- **4^e versement** : au plus tard le 16 octobre 2024